

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-17

L'an deux mille vingt-trois-----

Le 18 octobre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. GERVILLE REACHE Fabrice, Vice-Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 2 octobre 2023

Nombre de membres :

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, HILAIRE GENIN Karine, DESSEX Martine, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, DEVARISSIAS Philippe, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques.

En exercice : 15

EXCUSE AVEC POUVOIR : M. DEXET Emmanuel, pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice.

Présents : 9

EXCUSES : Mmes CHEYRONNAUD Céline, LACOURARIE Bernadette, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, M. SANBA Issame.

Votants : 10

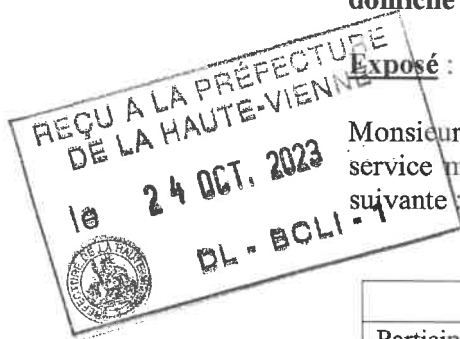
Pour : 10

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Tarification des frais de gestion du service mandataire d'aide à domicile à compter du 1^{er} janvier 2024



Exposé :

Monsieur le Président propose de faire évoluer la tarification des frais de gestion du service mandataire d'aide à domicile à compter du 1^{er} janvier 2024 de la façon suivante :

TARIFS	
<u>Participation mensuelle aux frais de gestion :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 10 heures par mois - De 11 heures à 40 heures par mois - A partir de 41 heures par mois 	<p>18 euros</p> <p>1.80 €/heure</p> <p>1.65 €/heure</p>
<u>Cas particulier des présences de nuit</u>	
<p>La base de calcul pour les frais de gestion sur les présences de nuit suivra le même sort que la rémunération de ces présences (indemnité forfaitaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ¼ du nombre d'heures de présence si 0 ou 1 intervention durant la présence de nuit - 1/3 du nombre d'heures de présence si 2 ou 3 interventions durant la présence de nuit - Heures de présence effectives pendant les interventions + 1/3 des heures restantes de la présence de nuit si 4 interventions ou plus 	

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la mise en place de la grille tarifaire proposée ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour le service mandataire d'aide à domicile intercommunal.
- **Autorise** le Président à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 19 octobre 2023

Le Président,
Emmanuel DEXET



